

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Monsieur Xavier BERTRAND
**Ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Santé**
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes-sur-Helpe
Avesnes-sur-Helpe Nord
Avesnes-sur-Helpe Sud
Avesnes-sur-Helpe West
Avesnes-sur-Helpe East
Avesnes-sur-Helpe Centre
Avesnes-sur-Helpe North
Avesnes-sur-Helpe South
Avesnes-sur-Helpe West
Avesnes-sur-Helpe East
Avesnes-sur-Helpe Centre
Avesnes-sur-Helpe North
Avesnes-sur-Helpe South

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnes-sur-Helpe
Avesnes-sur-Helpe Nord
Avesnes-sur-Helpe Sud
Avesnes-sur-Helpe West
Avesnes-sur-Helpe East
Avesnes-sur-Helpe Centre
Avesnes-sur-Helpe North
Avesnes-sur-Helpe South
Avesnes-sur-Helpe West
Avesnes-sur-Helpe East
Avesnes-sur-Helpe Centre
Avesnes-sur-Helpe North
Avesnes-sur-Helpe South

Canton d'Hautmont

Beaufort
Clousieries sur Cambrai
Ecluses
Hautmont
Lumont Fontaine
Vieux Messin
Vieux Messin Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Cloux Carvillat
Fontaine au Bois
Fragon au Combres
Landrecies
Le Fèvre
Mardennes
Pheux au Bois
Pischaes
Robercourt

Canton de Soire le Château

Nibes
Baudouin
Béniches
Clousieries sur Cambrai
Clousiers
Charleville
Clousier
Dimechaux
Dumont
Godes
Hastrot
Les Fontaines
Liesies
Sais Poteries
Soire le Château
Solennes

Canton de Trélon

Ancor
Baivas
Epele Sauvage
Féron
Fourmies
Gageon
Houster en Fagne
Oham
Trélon
Walters en Fagne
Wignehies
Willies

Objet : CPAM du Hainaut – Remplacement des départs en retraite

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : tableau d'indicateurs sociaux économiques et sanitaires du Hainaut

Monsieur le Ministre,

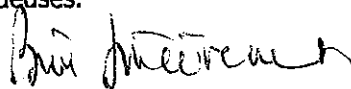
Je veux attirer votre attention sur la situation de la CPAM du Hainaut. Cette caisse née le 1er janvier 2010 de la fusion des CPAM de Maubeuge, Cambrai et Valenciennes couvre trois arrondissements, soit 349 communes et plus de 759.000 habitants.

Dans le cadre d'une politique nationale de réduction uniforme des coûts, la CPAM du Hainaut se voit contrainte de réduire son budget de 3 à 4% par an sur la période 2010-2013. Pour atteindre cet objectif, elle doit abaisser son taux de remplacement des personnels partant en retraite à 26% - soit supprimer 3 postes sur 4 -, alors que la moyenne nationale est de 54%. L'application d'un tel taux de remplacement se concrétisera par la perte de 90 emplois d'ici fin 2013.

Or, compte tenu des difficultés sociales, économiques et sanitaires particulièrement graves rencontrées sur le territoire du Hainaut qui demeure l'un des plus défavorisés de France (cf. tableau), un tel traitement de choc est non seulement inapplicable, mais il est surtout injuste. A terme, il se soldera par un moindre accompagnement des allocataires les plus fragiles.

C'est pourquoi, afin de permettre à la CPAM du Hainaut de poursuivre ses missions, je vous demande de revenir sur ce traitement faussement égalitaire et de lui faire bénéficier d'une inégalité positive de moyens en adéquation avec l'ampleur des injustices combattues sur le terrain.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations respectueuses.



Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

	FRANCE	REGION	HAINAUT
Taux de chômage global	9,20 %	12,70 %	14,48 %
Tx chômage - 25 ans	15,20 %	19,90 %	20,00 %
Tx chômage longue durée	37,90 %	42,40 %	44,02 %
Part diplômes ens. supérieur	23,1 %	18,8 %	15,40 %
Nb bénéf. CMU / 100.000 hbts	3.179	5.318	5.625
Nb bénéf. CMU-C / 100.000 hbts	5.494	9.529	10.874
Part foyers fiscaux non imposés	45,8 %	53,40 %	51,80 %
% bénéficiaires AAH	7,65 %	8,01 %	10,06 %
Indice mortalité prématurée Hommes	100	140,2	154
Indice mortalité prématurée Femmes	100	131,4	147
Nombre ALD	8.288.616	774.845	111.265
Nb ALD / 1.000 hbts	144	146	166
Nb médec. Spécial. / 100.000 hbts	86,6	64,7	63,7